

Amundi Funds
Société d'investissement à capital variable de droit Luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 16 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds (désignée ci-après la « Société ») a décidé de procéder à la fusion par absorption du fonds commun de placement « **Amundi Oblig Haut Rendement**¹ » (classe PC : FR0010181990 ; classe IC : FR0010166181), fonds de droit français répondant à la définition d'un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformément à la Directive 2009/65/CE (le « Fonds absorbé ») avec le compartiment « **Bond Euro High Yield** » (AE (C): LU0119110723); de la Société (le « **Compartiment absorbant** »).

La société de gestion du Fonds absorbé et le Conseil d'administration de la Société sont en effet d'avis que l'intérêt des détenteurs de parts du Fonds absorbé et des actionnaires du Compartiment absorbant est de rationaliser la gamme de fonds de placement Amundi français et luxembourgeois ayant un objectif et une politique d'investissement similaires afin de parvenir à une gestion plus efficace et de réaliser des économies d'échelle.

I. Modalités de la fusion transfrontalière

Conformément à l'Article 30 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration de la Société a compétence pour décider d'une telle fusion et de sa date de prise d'effet (la « Date de prise d'effet »).

La Date de prise d'effet de la fusion est prévue le 12 décembre 2014. A cette date, le Fonds absorbé transférera l'ensemble de son actif et de son passif au Compartiment absorbant sans liquidation, en échange de l'émission d'actions nominatives « AE (C) » sans valeur nominale (les « Actions nouvelles ») du Compartiment absorbant aux détenteurs de parts du Fonds absorbé comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonds absorbé	Classes d'actions du Compartiment absorbant
AMUNDI OBLIG HAUT RENDEMENT ¹ ISIN : Classe PC : FR0010181990 et classe IC : FR0010166181	Amundi Funds BOND EURO HIGH YIELD AE (C) ISIN : LU0119110723 Pour tous les investisseurs

Le nombre d'Actions nouvelles allouées aux détenteurs de parts du Fonds absorbé sera déterminé sur la base de la parité d'échange entre les valeurs nettes d'inventaire respectives par part/action du Fonds absorbé et du Compartiment absorbant datées du 11 décembre 2014.

¹ Le Fonds ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Nous attirons l'attention des actionnaires du Compartiment absorbant sur le fait que toutes les caractéristiques du Compartiment absorbant resteront identiques après la Date de prise d'effet et que cette fusion n'a aucune incidence significative sur les actionnaires du Compartiment absorbant. En particulier :

- il n'existe aucune différence significative en matière de coûts, de rendement attendu, de traitement des produits à recevoir, de rapports périodiques et de performance ;
- il n'existe aucune différence significative en matière de modalités de souscription, de rachat et de conversion ;
- les portefeuilles du Fonds absorbé et du Compartiment absorbant étant très similaires, la fusion sera réalisée via le transfert des liquidités, des titres et des instruments, sans envisager de rééquilibrage des portefeuilles avant ou après la Date de prise d'effet de la fusion ;
- la fusion ne saurait affecter la gestion du portefeuille du Compartiment absorbant ;
- enfin, le coût de la fusion sera entièrement assumé par la Société de gestion, Amundi Luxembourg S.A., via la commission de gestion.

Les actionnaires du Compartiment absorbant qui ne sont pas en faveur cette fusion ont la possibilité de se faire rembourser leurs actions sans frais (sauf taxes éventuelles) sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire desdites actions selon la définition figurant dans le Prospectus d'Amundi Funds. Cette offre est valable jusqu'au 10 décembre 2014, 14h00 (heure de Luxembourg).

II. Etude comparative entre le Fonds absorbé et le Compartiment absorbant

Le tableau suivant présente les différences entre le Fonds absorbé et le Compartiment absorbant :

	AMUNDI OBLIG HAUT RENDEMENT (Fonds absorbé)		AMUNDI FUNDS BOND EURO HIGH YIELD (Compartiment absorbant)	
Code ISIN	Classe PC	FR0010181990	Action AE (C)	LU0119110723
Forme juridique	FCP de droit français		SICAV de droit luxembourgeois	
Fonds à compartiments	Non		Oui	
Compartiment concerné par la fusion	Sans objet		Bond Euro High Yield	
Organisme de surveillance	Autorité des Marchés Financiers		Commission de Surveillance du Secteur Financier	
Date de lancement	30 juillet 2002		Action AE (C)	4 juin 2001
Société de gestion	AMUNDI		AMUNDI Luxembourg S.A	
Gestionnaire d'investissement	Sans objet		AMUNDI	
Auditeur	PWC SELLAM		PricewaterhouseCoopers, Société coopérative	
Banque dépositaire	CACEIS BANK France S.A		CACEIS BANK Luxembourg S.A. (agissant également en qualité d'Agent payeur, d'Agent de transfert et de Teneur de registre)	

Agent administratif	CACEIS Fund Administration S.A		Société Générale Bank & Trust S.A. ²	
Catégories d'actions	Classe PC	Capitalisation	Action AE (C)	Capitalisation
Objectif de gestion	L'objectif du fonds est de surperformer l'indice Merrill Lynch European Currency High Yield Constrained sur un horizon de placement de 3 ans, net de frais.		L'objectif du compartiment est de dégager une croissance du revenu et du capital (« rendement global ») en associant revenus d'intérêts, appréciation du capital et gains de change.	
Stratégie d'investissement	Pour réaliser cet objectif, le Fonds absorbé investit : - entre 70 % et 100 % de son actif dans des obligations notées BB+ et 30 % au maximum dans des emprunts d'Etat ; - au maximum 30 % dans des obligations de pays non membres de l'OCDE libellées en euros ; - au maximum 10 % dans des actions ; - à hauteur de 30 % dans des emprunts d'Etat ; - dans des instruments du marché monétaire ; - au maximum 10 % dans d'autres fonds de placement ; - dans des instruments financiers dérivés aux fins de couverture, d'exposition et d'arbitrage.		Pour réaliser cet objectif, le Compartiment investit : - au moins deux tiers de son actif dans des obligations émises en euros qui génèrent un rendement élevé moyennant un risque de défaut relativement important (les « obligations à haut rendement »). - jusqu'à un tiers de son actif dans d'autres instruments de dette, des obligations convertibles, des actions et des instruments liés à des actions (jusqu'à 10 % de son actif net), des parts/actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC (jusqu'à 10 % de son actif net) et dans des dépôts. Dans d'autres valeurs mobilières négociables et des instruments du marché monétaire tels que décrits aux paragraphes 1.1 et 1.2 du Chapitre XX « Informations complémentaires », point A « Pouvoirs et restrictions d'investissement » du prospectus. Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.	
Indice de référence	Merrill Lynch European Currency High Yield Constrained Index		Merrill Lynch European Currency High Yield Constrained Index (ou « ML European Curr H YLD BB-B Rated Constrained » tel que désigné dans le prospectus)	
SRRI	4		4	

² Veuillez noter qu'il y a eu un apport d'activités de Société Générale Securities Services Luxembourg à Société Générale Bank & Trust SA au 1er août 2014.

Investisseurs concernés	Classe PC	Investisseurs privés	Action AE (C)	Tous les investisseurs
Durée minimum de détention recommandée	3 ans		3 ans	
Date de valeur des souscriptions / rachats	J+1		J+3	
Heure limite	12h25		14h00	
Clôture de l'exercice comptable	Mars		Juin	
Montant initial	Classe PC	100 euros	Action AE (C)	100 euros
	Classe IC	30 000 euros		
Souscription minimale	Classe PC	1 part	Action AE (C)	1 millième d'action
	Classe IC	1 part		
Souscription minimale suivante	Classe PC	1 millième de part	Action AE (C)	1 millième d'action
	Classe IC	1 part		
Droits d'entrée	3,00 %		Action AE (C)	4,50 % max.
Frais encourus pour l'exercice précédent	Classe PC	1,28 %	Action AE (C)	1,63 %
	Classe IC	0,80 %		
Commission de performance	Classe PC	Aucune	Action AE (C)	20 % de la performance au-delà de l'indice de référence
Commission de mouvement	Oui		Non	

III. Documents

Les actionnaires peuvent se procurer gratuitement les documents suivants auprès du siège social de la Société :

- Le Projet commun de fusion ;
- Les dernières versions des prospectus d'AMUNDI OBLIG HAUT RENDEMENT et d'AMUNDI FUNDS ;
- Les dernières versions des Documents d'informations clés pour l'investisseur d'AMUNDI OBLIG HAUT RENDEMENT et d'AMUNDI FUNDS BOND EURO HIGH YIELD ;
- Les derniers états financiers audités et les derniers états financiers semestriels (si plus récents) d'AMUNDI OBLIG HAUT RENDEMENT et d'AMUNDI FUNDS ;
- Le(s) rapport(s) sur la fusion préparé(s) par l'auditeur indépendant (les auditeurs indépendants) nommé(s) par la société de gestion d'AMUNDI OBLIG HAUT RENDEMENT et/ou la Société ;

- Le certificat relatif à la fusion émis par chacune des banques dépositaires d'AMUNDI OBLIG HAUT RENDEMENT et de la Société conformément à l'Article 70 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010.

Veuillez noter que les Documents d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment absorbant ne seront pas révisés ni affectés du fait de cette fusion.

Les actionnaires sont également invités à consulter leurs conseillers fiscaux concernant les éventuelles incidences fiscales de la fusion.

Pour toute autre information, veuillez contacter la Société (Amundi Funds c/o Amundi Luxembourg S.A (« Amundi Luxembourg ») 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), vos représentants locaux ou l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 25%.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration